

Dentoscope

Tribune libre par le Dr Michel Kharitonoff

Chapitre 2 - 1

Promotion des conventionnements aux mutuelles

C'est la MGEN qui a servi de laboratoire pour la création de conventions d'exercice avec les chirurgiens-dentistes. Ces contrats de conventionnements avaient pourtant été validés par la CNSD et le Conseil national de l'ordre. Notre ex-DSK national, à la tête de la MGEN, n'y fut sans doute pas pour rien. Il y laissa, rappelons-nous, au passage quelques belles casseroles. Mais cela n'étonnera personne... Bref. Les contrats de conventionnements des praticiens, ainsi liés aux mutuelles, étaient l'avenir de l'exercice de la médecine dans le monde selon les dires de la CNSD, à l'époque, qui se basait sur les États-Unis considérés comme modèle en la matière, pour « copier-coller » la même chose en France. Aujourd'hui les praticiens aux USA sont revenus en arrière sur ces conventionnements, comprenant leur baisse générale de niveau de vie.

Il y a 25 ans, alors que j'exprimais mon désaccord sur les contrats de conventionnements aux mutuelles, je me suis fait traiter de « combat d'arrière-garde » par un président de l'Ordre, syndiqué CNSD... C'est dire l'impact de cette philosophie sur nos syndicats, et nos Ordres (par le fait des doubles casquettes). Les contrats de conventionnements aux mutuelles, pour autant qu'ils étaient pécutiairement intéressants au départ, se sont révélés un piège financier et un piège dans l'exercice même de notre liberté de pratique professionnelle.

Ainsi, les contrats n'ont jamais été respectés par la MGEN, à savoir pour la revalorisation des tarifs, toujours promise jamais réalisée, et pour la discrimination du remboursement des soins aux patients, avec un dentiste non conventionné MGEN. Cette discrimination dans le montant des remboursements a longtemps été illégale (tout en le sachant, personne ne l'a jamais dénoncée) au regard du Code de santé publique, mais le lobbying d'État de la MGEN (au bout de 20 ans, plus des milliers d'euros) a permis le changement de loi et maintenant la discrimination est autorisée : un même traitement, une même prothèse peuvent être remboursés différemment si le praticien est conventionné à la mutuelle ou pas...

Le piège s'est alors refermé sur les praticiens conventionnés imprudents... ou manquant de vision prospective, ou simplement intéressés financièrement. Dès lors, il devenait difficile, voire impossible de se déconventionner sans déséquilibrer le chiffre d'affaires du cabinet pour les praticiens conventionnés... En cas de déconventionnement, les patients étaient automatiquement dirigés vers d'autres praticiens pour leurs soins, *via* les listes cachées, formellement illégales... Mais formellement utilisées à tour de bras... Tous les patients le savent et le disent depuis toujours.

Je n'oublie pas ainsi le fléau de ces contrats de conventionnements : la création proscrite (noir sur blanc) de listes de praticiens conventionnés, formellement interdite par la loi et par les contrats et malgré tout très largement illégalement utilisées pour la propagande et la publicité de ces mutuelles et l'aliénation des praticiens, en dirigeant les patients vers les dentistes conventionnés, au détriment des autres plus respectueux des lois ou moins

affairistes. Au fil des années, les remboursements, attrayants au départ, sont devenus médiocres car non réévalués, ce qui était le but bien évidemment des mutuelles afin de réaliser des économies... C'était un projet sur le moyen et long terme pour eux, et au bout du compte fort lucratif, puisque si les remboursements étaient faibles à l'égard de notre environnement médical, les cotisations des assurés, elles, n'ont jamais cessé d'augmenter, CQFD.

Malheureusement les praticiens étaient piégés, ils se sont fait piéger grâce au syndicat majoritaire, signataire de tous les accords, qui avait fait la promotion et avait encouragé, dans ses colonnes de presse, tous les chirurgiens-dentistes à signer ces conventions en déclarant les contrats légaux et bons pour la profession... Ils oubliaient que tout en étant légaux, ils étaient appliqués d'une manière illégale, ce qui aurait dû les forcer à les dénoncer. Que nenni. La CNSD et le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes n'ont jamais dénoncé ouvertement et en temps utiles ces contrats, non respectés par les mutuelles... Aucun mot d'ordre n'a été donné par le syndicat et l'Ordre national pour dénoncer la mauvaise application de ces contrats dont la mise en place avait eu leurs signatures et leurs consentements. Rien n'a été fait pour dénoncer un exercice illégal des mutuelles au regard des contrats des conventionnements non respectés... De ce fait le virus s'est propagé et nous a tous rongés... Même ceux, comme moi, qui n'ont jamais signé un contrat de convention avec une mutuelle.

Le piège des contrats des mutuelles est une faute de nos syndicats et de notre Ordre national. Une faute, car de toute évidence les dés étaient pipés au départ, et aucun effort n'a été fait pour obliger les mutuelles à respecter leur propre contrat... Il y a eu tricherie et aucune punition pour les tricheurs... C'était le rôle de l'Ordre et des syndicats que de faire régner la loi et son application. Mais l'Ordre aussi était majoritairement syndiqué, donc sympathisant du développement des mutuelles. Depuis 20 ans cette ambiance sentait le « compéragé »... Je ne vois pas comment on pourrait appeler ça d'une autre manière quand on voit le non-respect volontaire et le manque de respect programmé des lois mises en place et des contrats signés par tous, et tous ces manquements dénoncés par personne, même pas par les organismes qui auraient dû le faire : Ordre, syndicats signataires... Aucune alerte n'a été lancée par eux en temps utile. Les 40 000 praticiens faisaient confiance et ils ont été trahis... par abus de confiance. Abusés par leurs propres confrères. Qui peut dire le contraire ?

Chapitre 2 - 2

Promotion des mutuelles

Fort de cette inertie, de ce manque de réactivité, et donc de la forte collaboration des Ordres et des syndicats dentaires avec les politiques, l'État n'a pu s'empêcher, de manière assez récente, de poursuivre le projet médical *discount* des groupes financiers qui se font appeler centres de soins *low-cost*, en favorisant, légalement, en légiférant donc, sur le développement et l'implantation des organismes de soins *discount* à but lucratif.

Et pour trouver des travailleurs qualifiés dans ces centres *discount*, l'uniformisation des diplômes européen qui, au départ, paraissait être une mesure généreuse, s'avère être aujourd'hui un nouveau coup de couteau dans le dos des 40 000 dentistes Français. Formés quelque peu à la va-vite, les praticiens de toute l'Europe sont une aubaine programmée par l'Europe libérale : happés par ce système, ils peuvent désormais travailler dans un centre *discount* mutualiste français pour presque rien et concurrencer ainsi déloyalement notre exercice en France, justifiant aux yeux de l'État qu'il est possible de travailler avec les tarifs actuels, puisqu'eux le font. Cette injustice criante et déloyale est à même de miner le moral de toute une profession... Comment peut-on ubériser à ce point une profession, centrée sur l'humain, le rapport de confiance entre un soignant et un soigné, si on ramène tout à l'argent vite gagné au travers d'une dentisterie faite par des praticiens en manque de qualification se satisfaisant d'un salaire parfois inférieur à la moyenne du nôtre mais bien supérieur au salaire moyen de leur pays d'origine, où ils retourneront sans doute après quelques années d'exercice parfois douteux.

Notons qu'au jour d'aujourd'hui cette concurrence déloyale de praticiens européens aux diplômes non français travaillant en France s'élève tout de même à 30 % des chirurgiens-dentistes nouvellement inscrits en France chaque année et ces 30 % sont sur une pente ascendante, chaque année étant supérieure à la précédente... Ce n'est pas rien, et surtout, cela va s'aggraver très rapidement car les départs massifs à la retraite vont justifier une entrée massive de praticiens aux diplômes non français, aux exigences financières et au niveau de qualification moindres...

Quid de l'avenir dans ce domaine ? Dans moins de 10 ans, 50 % des chirurgiens-dentistes exerçant en France auront un diplôme non français. C'est cela l'avenir des praticiens chirurgiens-dentistes en France ? Les universitaires, eux, ont du souci à se faire, et d'ailleurs ils commencent à gronder sérieusement... Car pourquoi former des praticiens de haut niveau qui ne serviront pas plus que des praticiens moins formés ? Pourquoi dépenser beaucoup d'argent et d'efforts pour enseigner des techniques qui ne seront jamais appliquées faute de moyens ? Est-il utile de former des praticiens de haut niveau pour une dentisterie *discount* ? Non bien entendu...

Il est clair que la dentisterie *discount* évolue vers une qualité des traitements et des prothèses « façon *discount* ». Personne ne dira le contraire... Mais les patients le savent-ils réellement, s'en rendent-ils réellement compte ? Pendant les grèves étudiantes ces derniers ont essayé de le leur dire... Mais il n'y avait pas une information à grande échelle qui aurait pu être relayée efficacement dans toute la presse... Car les médias grand public sont à la botte du pouvoir et refusent de relayer des informations importantes concernant notre défense professionnelle.

Et je n'ai pas parlé du scandale sanitaire de Dentexia, qui en plus des souffrances des patients, aura coûté à l'État (nous donc...) des millions d'euros en nous obligeant à payer deux fois les soins pour les patients mutilés. Merci le *discount* d'Uber, récupéré par nos confrères libéraux tant décriés. Très récemment, il y a aussi le drame de Dental Access, centre *low cost* du département du Var, et la mort d'un patient, à la suite d'une anesthésie générale, malgré la présence d'un anesthésiste au fauteuil. En outre, à l'heure où les déserts médicaux sont une priorité d'État, paraît-il, comment comprendre que les centres

mutualistes, qui participent à la désertification médicale en concentrant les fauteuils et les praticiens en ville, puissent être favorisés dans leurs installations « centre-ville » ? À grand renfort de publicité, qui plus est !

À la suite du scandale Dentexia, et du dernier rapport négatif, et fantôme (car non dévoilé par le gouvernement) de l'IGAS sur la pérennité médicale de ces centres *discount*, ne pensez-vous pas que l'exercice tel qu'il a été organisé, de la dentisterie dans les centres mutualistes *discount*, discrédite toute la profession des chirurgiens-dentistes de France et la confiance de nos patients qu'on avait réussi à gagner non sans efforts et persévérance ? Les États français et européen ont favorisé ces centres *discount* au détriment de la santé des patients qui les fréquentent... Et cela va également contribuer à noircir l'image des chirurgiens-dentistes libéraux... s'il en reste !

Chapitre 3

De l'abus de monopole du syndicat majoritaire

Décidément la politique est un métier. Ce n'est pas un hasard si les meilleurs d'entre eux sont des avocats, des tribuns : ils sont rompus à la rhétorique, à la dialectique, aux mensonges et autres manipulations propres à orienter toute communication vers une seule finalité, qu'ils aient raison... Et surtout qu'on leur donne raison. Mais l'art d'avoir toujours raison (comme l'écrivait Schopenhauer), n'est pas corrélé à l'art de dire la « vraie » vérité... Loin s'en faut.

Discuter régulièrement avec de vrais politiciens, c'est prendre le très gros risque d'être contaminé et finalement rallié à leur cause, car ils savent aussi charmer, séduire pour arriver à leurs fins. Et au bout du compte, pour notre plus grand malheur, nous trouvons qu'ils ont raison, peu ou prou... à trop les côtoyer. Sachons garder un tempérament militant pour défendre notre belle profession, éloignons-nous de toute parole politiquement correcte qui pourrait nous gagner un jour, et protégeons-nous du chant des sirènes de la politique.

Pourquoi les politiciens ont-ils donc décidé, au sein d'une profession, de choisir le syndicat majoritaire comme représentant désigné d'office et lui donner tous les pouvoirs de négociations d'une même profession sur le seul prétexte fallacieux de ne discuter qu'avec le (ou les) syndicat majoritaire ? Pourquoi faire cela ? Il s'agit là d'une belle fourberie. D'abord diviser l'adversaire (le syndicat qui négocie avec un gouvernement est forcément un adversaire), et chacun sait que réduire en nombre l'adversaire donne plus de chance pour le vaincre. Il faut ensuite le fréquenter souvent pour l'amadouer, le séduire, lui expliquer toutes les responsabilités d'un gouvernement vis-à-vis d'un peuple, et que c'est le rôle immense des politiciens. Enfin savoir convaincre les chefs de cet unique syndicat interlocuteur pour les rallier au mieux à la politique du gouvernement... Se les mettre dans la poche... pour aller à l'essentiel.

Une fois la chose faite, une fois obtenue l'amitié et la reconnaissance du syndicat majoritaire pour ses adversaires politiques, le combat est terminé et la profession représentée a perdu et, est perdue... Quand votre syndicat majoritaire devient tout à coup responsable de 40 000

chirurgiens-dentistes, convaincre le président et le rallier à sa cause c'est d'un seul coup, pour le politicien, avoir la mainmise sur toute une profession. C'est la technique utilisée pour les négociations gouvernementales avec tous les syndicats : diviser pour mieux régner et mieux convaincre avec plus de facilité, d'efficacité... Car il est plus facile de convaincre un seul adversaire que dix en même temps.

Ainsi, on ne peut pas dire que signer le blocage des honoraires des chirurgiens-dentistes c'est bien défendre la profession... On peut toujours dire que les honoraires de prothèse sont restés libres en contrepartie et que c'est une immense victoire ! Mais on peut dire aussi que tous nos honoraires auraient pu rester libres. Vous ne croyez pas ? Et que les gouvernements auraient pu budgétiser davantage les soins dentaires au lieu de rogner les honoraires des chirurgiens-dentistes pour payer les remboursements. L'argument choc du syndicat CNSD a toujours été d'accepter le blocage progressif des honoraires plutôt que de se le faire imposer... d'après ses propres dires de l'époque (peut-être encore aujourd'hui qui sait). Malheureusement la CNSD n'a jamais pensé, osé, ni voulu s'opposer à tout blocage d'honoraire, tout simplement parce qu'elle était convaincue par les politiciens qu'il s'agissait là d'une bonne politique de santé, et que nous devons l'accepter et la subir.

Mais entre-temps, il y a eu des négociations syndico-gouvernementales. Les négociations ont toujours été tenues secrètes, seuls les résultats des négociations étaient divulgués dans les journaux du parti à savoir le *CDF (Chirurgien-dentiste de France)* et *L'Information Dentaire*... Je ne me souviens pas que le syndicat majoritaire ait jamais demandé à sa base si elle était d'accord avec les négociations et les résultats de négociations obtenus avec les pouvoirs publics de santé... Je ne me souviens pas que le syndicat majoritaire ait jamais réalisé un sondage ou un référendum en son sein pour demander l'avis des syndiqués sur sa politique de santé et ses conséquences sur l'avenir de notre profession.

Il en est résulté, à force de toujours discuter avec les ministères successifs de la santé, que le syndicat majoritaire se trouvait contaminé, influencé, charmé pour être au final détourné de son rôle de syndicat en jouant le rôle d'un parti politique décisionnaire (avec eux, pas besoin de 49.3, de décrets ou d'ordonnances, si j'ose dire, en signant toujours les avenants dans les commissions et *basta*). Un syndicat qui fait de la politique de santé son objectif numéro 1 sans en référer à sa base est un parti politique. Le rôle premier d'un syndicat étant la défense de sa profession, car la profession finance son syndicat.

Les chirurgiens-dentistes n'ont pas de chance car tous leurs syndicats font de la politique de santé et non du véritable syndicalisme militant... Réveillons-nous avant qu'il ne soit trop tard, car pour le moment aucun syndicat n'ose critiquer négativement et ouvertement le reste à charge zéro alors qu'une immense majorité de chirurgiens-dentistes ne veulent pas objectivement, et l'affirment : quel paradoxe déprimant pour un ou des soi-disant syndicats représentatifs ! Au bout du compte, ils ne sont représentatifs que de leur propre philosophie de santé.

Les médailles et les décorations pour bons et (dé)loyaux services rendus aux ministres de la santé

Du triple zéro de conduite au zéro à charge, en passant par les récompenses depuis 30 ans de négociations politico-syndicales. Alors, il y eut les avantages collatéraux pour les syndicats bien gentils, bien coopérants, qui collaborent bien efficacement avec nos gouvernements successifs. Ainsi, la CNSD, peu à peu, s'est immiscée dans toutes les instances professionnelles, non syndicales, mais exclusivement gérées (ou presque) par le syndicat.

La CNQAOS, l'organisme de formation des assistantes dentaires, payé par tous les praticiens en exercice, n'est gérée que par la CNSD, ou presque. Il faut montrer patte blanche pour y entrer, je veux dire, être syndiqué, pour espérer être un cadre dirigeant, émarger aux cours et toucher les indemnités compensatoires correspondantes... Car dans toute instance professionnelle les participants ont le droit à des indemnités de salaire... Qui pourra dire le contraire ? Je sais parfaitement de quoi je parle pour en avoir fait personnellement l'expérience à l'époque où on m'avait demandé de reprendre la direction d'un centre CNQAOS, fermé pour certaines causes inavouables, et réouvert par mon travail, dont je fus écarté, voire éconduit, une fois le bébé (centre CNQAOS) remis en état normal de fonctionnement : je n'étais pas syndiqué CNSD, évidemment. Ma lucidité, et désormais ma clairvoyance, envers ce syndicat ne date pas d'aujourd'hui, vous l'aurez compris.

La plupart des conseils départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes étaient principalement tenus par des membres de la CNSD (un peu moins aujourd'hui, avec la FSDL aux pratiques politiciennes identiques, pas de chance décidément, quel malheur). Les élections aux conseils ordinaux ont souvent été entachées par des boycotts contre les non-syndiqués, et les appels à voter ou à ne pas voter pour quelqu'un pouvant être élu étaient souvent liés à son appartenance au syndicat ou pas. Je le sais aussi très bien, ayant vécu personnellement ce genre de corporatisme sectaire, lorsque je m'étais présenté (qu'on ne me fasse pas de procès d'intention, tout ce qui est écrit ici est justifiable devant une juridiction) aux élections de mon conseil départemental.

L'UFSBD, c'est aussi la CNSD au travers de ses membres... Mais cotisation payée par qui veut. Les URPS, c'est aussi des cadres CNSD, FSDL ou autres, au travers de ses membres... Mais cotisation payée par tous... Pour faire quoi d'utile, exactement ? On ne manquera pas de nous dire que leur travail est indispensable aux chirurgiens-dentistes libéraux, s'il en reste... Environ 40 à la dernière réunion des URPS de Bretagne à Rennes... La misère.

Et enfin la caisse de retraite CARCDSF, où notre représentant syndiqué est là pour soutenir la politique de son syndicat (peu importe ils ont tous la même politique), c'est-à-dire celle du gouvernement. Il n'a absolument aucun pouvoir cet organisme (*dixit* le récent édito d'intronisation du directeur même de la CARCDSF) si ce n'est à valider et contresigner les décisions prises en haut lieu pour 40 000 dentistes, sans leur avis et sans contestation possible. Il est « aux ordres de l'État ». Bref, une fois de plus.

Enfin, il faut savoir que tous les membres aux instances professionnelles et syndicales touchent des indemnités salariales de présence... Car ils sont censés réaliser un travail ! Les rémunérations restent les récompenses qu'on attend toujours. Voilà les récompenses et les

médailles du syndicat majoritaire bien coopérant avec ses politiciens. Ah, il ne faut pas oublier que fréquenter les politiciens à Paris est un honneur incommensurable, pour qui veut briller en société et en tirer gloire... et pouvoir.

Voilà aussi une façon d'étendre et de garder la mainmise de la politique de la CNSD (dictée par le gouvernement) sur toutes les instances de notre belle profession... Impossible d'y échapper dans ces conditions car toutes les pensées dissidentes sont verrouillées... Toute contradiction aux décisions est interdite, le syndicat se comportant comme un parti politique aux décisions indiscutables... et indiscutées... Le bureau national de la CNSD étant celui d'une sorte de « soviet suprême syndical » : tout le monde y est d'accord sur tout, à 100 %.

Ils vous disent et vous rebattent les oreilles depuis toujours qu'il faut vous syndiquer si vous voulez changer les idées du parti, mais en réalité, non, les idées pro-gouvernementales restent, les contestations sont toujours étouffées et la ligne politique et philosophique de la santé n'ont jamais cessé de converger vers le zéro à charge, et bientôt sans doute le blocage total des honoraires avec tarifs imposés directement par l'État. C'est ça l'ultime but avoué du ministère de la Santé... Il n'y a pas de meilleure manière pour la maîtrise de nos honoraires. Qui peut dire le contraire ? Ainsi, avec l'état d'esprit actuel de nos syndicats, il ne sert à rien d'y entrer, pis, un vrai confrère militant ne penserait qu'à une seule chose : en sortir au plus vite pour défendre sa profession en grand danger. On comprend mieux de la sorte le silence absolu sur la contradiction et la dissidence que nous aurions pu apporter au sein même de nos instances, quant à la politique menée par la CNSD depuis 30 ans, pour y changer certaines aberrations politiques. Mais ce fut impossible, car tout est verrouillé de l'intérieur. Mais ne vous y trompez pas, la plupart des syndicats fonctionnent de la même façon... Donc, tout est aussi verrouillé de l'extérieur...

Pratiquement toutes nos instances professionnelles sont entre les mains de la CNSD, ce qui veut dire que celles-ci sont gouvernées d'une seule et même voix, celle de la politique de la CNSD, et comme celle-ci est la politique du zéro à charge et de la maîtrise de nos honoraires, il n'y a aucune issue et aucune façon d'y échapper. On comprend bien mieux ainsi pourquoi et comment notre et nos syndicats, majoritaire ou pas, ne peuvent s'opposer au zéro à charge actuel. C'est leur bébé... on ne renie pas ses enfants sans tout changer ou disparaître. Mais ils ne veulent rien changer, donc... Et soyez certains que s'ils acceptent, c'est uniquement pour notre bien à tous et nous éviter sagement le règlement arbitral qui sera la pire des choses, ou encore le déconventionnement qui serait soi-disant un suicide, il est vrai que la liberté fait peur... C'est bon de se savoir à ce point protégés et défendus...

En contrôlant la CNSD, tous les gouvernements successifs depuis 30 ans ont contrôlé 40 000 chirurgiens-dentistes... avec une grande efficacité, la preuve aujourd'hui. De mémoire, je pense être et avoir été la seule voix qui s'oppose à tous les syndicats et à leur politique à l'égard des chirurgiens-dentistes, lesquels ne veulent plus d'une politique syndicale non militante et qui plus est allant jusqu'à la contre-confraternité.

Voilà le bilan de 30 années de syndicalisme des chirurgiens-dentistes français, l'application pure et simple par nos syndicats d'une politique de santé gouvernementale contre-nature. Et surtout, contre-confraternelle... On le voit, vous le voyez, enfin, maintenant que nous sommes aux abois, subissant demain l'hallali des gouvernants contre 40 000 praticiens. Rassurez-vous, le coup de grâce va tomber imminemment... Protégeons-nous ou disons

simplement mais efficacement, non... Pour une fois... Si nous voulons survivre. Non : c'est si difficile à dire ? 40 000 chirurgiens-dentistes peuvent le dire d'une seule voix, s'ils le veulent vraiment.

Chapitre 5

Alors, dans l'immédiate immédiateté, quoi faire et pourquoi ?

L'argent étant le nerf de la guerre d'un groupe financier, sous couvert de mutualité, il est bien évident qu'il faut couper l'argent... C'est tellement simple et facile à comprendre, comme à réaliser. Désengagez-vous de vos contrats de conventionnement aux mutuelles. C'est la seule chose efficacement imparable qu'il nous reste (en dehors des grèves dures et/ou des manifestations) et qui fera réfléchir et négocier nos adversaires. Pourquoi ?

1- Il n'y aura plus de discriminations d'honoraires pour un même soin.

Donc les patients se retourneront contre leurs mutuelles étant donné leurs lourdes cotisations. Les mutuelles n'auront pas d'autre choix que de baisser leurs cotisations aux assurés et donc de diminuer leurs ressources... L'argent je vous dis, c'est le nerf de la guerre. D'autant plus que notre récente obligation (une de plus !) de complémentaire santé est un apport d'argent en or massif pour le développement de groupes financiers gigantesques pour le médical. Ainsi, déjà, la fusion des mutuelles MGEN, Harmonie, etc., abouti à un groupe financier de plus de 15 millions de cotisants... Ça fait combien de milliards d'euros à 200 € par personne par an ? Les sommes sont colossales.

Ne croyez-vous pas que la puissance financière de ces groupes nous dépasse et sera largement suffisante pour orienter les politiques vers des législations, via lobbying, qui les enrichiront davantage puisque c'est le but des financiers de faire le maximum de fric et de profits sur le dos de leur commerce... Et les chirurgiens-dentistes passeront à la moulinette comme les autres car le lobbying des groupes financiers de santé est trop alléchant pour que les politiciens crachent dessus... Personne n'est parfait. Tout cet argent tourne la tête et rend fou les législateurs au point de sacrifier la filière santé des ayants-droit français. Personne ne réagira à notre place si nous ne nous opposons pas contre l'avis des syndicats signataires du RAC et donc contre le RAC, qui est une véritable OPA agressive, hostile et humiliante envers notre mode d'exercice, nos patients et nous-mêmes, les docteurs en chirurgie dentaire de France.

Mais, n'ayez crainte, si tous les praticiens se mettent d'accord au même moment, il n'y aura aucune conséquence pour eux, car il n'y aura pas de liste cachée puisqu'il n'y aura qu'une seule liste de praticiens non conventionnés. C'est tellement simple à comprendre qu'on se demande pourquoi les syndicats ne l'ont jamais fait alors qu'ils bénéficient d'un effet de masse évident avec leurs médias de presse pour la réussite de ce projet.

2- Ayez aussi à l'esprit que la quantité de nos patients CMU et ACS va augmenter de façon exponentielle, désormais.

L'accession à la CMU se fait à partir d'environ 8 000 € par an de revenus. L'accession aux ACS se fait à partir d'environ 12 000 € par an de revenus. Mais ayez bien à l'esprit également que ces niveaux peuvent être rabaissés du jour au lendemain sans négociation par tout gouvernement avec ses décrets, ordonnances et 49.3 utilisés à tour de bras depuis deux mandats présidentiels. Il est donc évident que nos revenus vont baisser considérablement dans un proche avenir car les CMU et les ACS nous sont imposées au tarif CMU... Et la boucle sera bouclée lorsque tous les Français seront au tarif CMU... Suprême égalité de tous, enfin, selon la philosophie des politiques pour la santé publique des ayants droit français.

Il apparaît clairement donc qu'il ne s'agit plus seulement d'un blocage d'honoraires, mais aussi en complément d'une réduction considérable de ces derniers (prévoir minimum 30 % de baisse de pouvoir d'achat, au moins, sur 5 ans) par le biais du nombre des CMU et ACS en perpétuelle augmentation... Le reste à charge zéro, n'est que l'arbre qui cache la forêt sans fin des CMU et ACS, qui fera de nous des fonctionnaires et de chacun de nos cabinets un centre de soins et de traitements *discount*, travaillant au tarif CMU, avec les charges sans fond des libéraux. Tout ça parce que l'État refuse de donner plus d'argent pour une meilleure qualité des soins et des traitements, pour une meilleure santé bucco-dentaire et donc générale.

Ça ne vous mine pas le moral ça, en plus du reste ? Si, évidemment, à en juger par les 6 % de praticiens en burn-out, dont certains en tendances suicidaires. Tout ça saute aux yeux, à la simple réflexion, c'est enfantin à comprendre. Comment un syndicat digne de ce nom ne peut-il pas s'imaginer cela ? Depuis 30 ans ! Et comment un syndicat digne de ce nom ne peut-il pas s'ériger contre notre fin programmée, au travers de l'impossibilité matérielle de soigner nos patients avec les données acquises de la science tandis que les tarifs imposés sont insuffisants pour cela ? L'obligation de moyens va exploser, comme la qualité des soins *low cost = low level* (tarif bas = qualité basse). Qui peut nous défendre enfin ? Qui peut défendre notre médecine bucco-dentaire ? Dr Qui ? Je ne croyais pas pourtant naïvement qu'un syndicat se devait de défendre sa profession... Apparemment, j'ai dû manquer une étape...

Ce déconventionnement aux Mutuelles sera bien plus efficace qu'une problématique et stressante (pour nous, ce qui ne veut pas dire inefficace) déconventionnement à la CPAM, lequel sera sans doute inévitable pour 50 % à 80 % d'entre nous... C'est le prix à payer pour la qualité de notre exercice et de nos soins et traitements. Après le déconventionnement aux mutuelles, le gouvernement sera prêt à négocier bien plus efficacement avec nous, si on évite de se déconventionner directement, en première instance, de la CPAM... Ce déconventionnement de la CPAM (dont certains parlent) doit être une fin définitive de notre collaboration avec le gouvernement et non pas une arme de chantage pour nos négociations. Sans conventionnement CPAM nous travaillerons alors en tarif d'autorité comme nous le faisons déjà pour les CMU et les ACS... donc cela ne pourra pas être pire, nous y gagnerons en simplicité pour les devis...

Le gouvernement verra notre engagement ferme et solidaire au sein de notre profession qui ne parlera que d'une seule voix, celle de la base à défaut de celle des syndicats, si nous quittons le conventionnement des mutuelles. Arriver à un accord gagnant-gagnant et non pas gagnant-perdant pour nous sera bien plus facile à obtenir si par ce biais nous remportons le respect et la méfiance des politiques plutôt que d'être humilié et subir à ce point les maltraitances politiciennes de par les négociations actuelles unilatérales et autoritairement décisionnelles, à objectif de maltraitance professionnelle déclarée. À l'heure où j'écris ces lignes « nos syndicats » se demandent encore s'ils vont signer ou pas les propositions unilatérales du gouvernement... Sachant qu'une seule signature suffit pour valider le « triple » zéro à charge... C'est réellement terrible et angoissant de voir à ce point hésiter nos syndicats quand la situation exige d'eux des attitudes et actions militantes comme l'imposent leurs statuts.

En outre, tous les syndicats mettent en avant leur nouveau cheval de bataille, à savoir le zéro carie (à charge !) avec une prévention féroce contre la carie dentaire... Ils ont raison de se battre pour cela mais pourquoi maintenant ? Alors que maintenant c'est l'heure de nous défendre et non pas de changer de conversation pour éviter d'avoir à se remettre en question bien évidemment, messieurs, mesdames, les chefs de partis syndicaux. Vous combattez avec la prévention comme arme fatale alors que la profession se meure de 30 années de négligence syndicale volontaire et de maltraitance politico-syndicale. Et vous voulez nous faire croire que si le gouvernement accepte quelques millions pour la prévention alors nous aurons gagné et donc nous pourrions signer le zéro à charge la tête haute ? Quelle fourberie que cette façon de défendre une profession. Se rendre sans combattre, c'est parfois trahir... Mais, les enfants que l'on punit trop ou que l'on maltraite, finissent par faire des fugues et par quitter le domicile familial, parfois définitivement... Sauf si l'on aime subir la maltraitance, pourquoi pas après tout...

Aggravation formelle tous azimuts de l'ubérisation (optimisation de rentabilité financière maximale) de la santé, dans la lettre du conseil national de l'Ordre (avril 2018 - numéro 166) à lire absolument. Voici trois ou quatre choses à retenir qui confirment et aggravent tout ce que j'ai pu en dire.

1- Les conséquences physiques de la maltraitance politicienne sur notre profession entraînent un burn-out de 6 % des chirurgiens-dentistes français. Il s'agit, pour le cas, d'impossibilités à supporter et à gérer les difficultés professionnelles vis-à-vis de nos responsabilités médicales en rapport avec notre vie privée devenue infernale. Avec les deux mesures qui suivent et que je décris il est bien certain que le burn-out va doubler ou tripler dans les dix prochaines années...

2- L'accès partiel

Par ordonnance, le gouvernement autorise un professionnel d'un État membre de l'UE à réaliser une partie des actes réservés à la profession de chirurgien-dentiste, alors même qu'il ne dispose ni du diplôme de praticien de l'art dentaire, ni d'une équivalence, ni des compétences pour exercer pleinement cette activité.

3- Exercice temporaire ouvert aux praticiens étrangers

Par décret le gouvernement autorise temporairement jusqu'à deux ans l'exercice à des chirurgiens-dentistes spécialistes étrangers, hors UE, de suivre une formation complémentaire en France afin d'y exercer, soit à l'hôpital, soit dans un établissement de santé privé.

L'accès partiel à des individus non qualifiés de l'UE, complété par l'exercice temporaire pour des praticiens étrangers hors UE, est le coup de grâce du gouvernement sur la santé. Après les mines de charbon, la sidérurgie, l'agriculture, la pêche, l'industrie, c'est la santé française qu'on sous-traite aujourd'hui. Mais ne pouvant la délocaliser, (consommateurs et producteurs de santé étant sur notre territoire) le gouvernement ordonne l'importation (délocalisation) de travailleurs étrangers soit en provenance de l'UE, soit hors UE.

C'est déjà un scandale en lui-même que ce comportement d'importer une main d'œuvre bon marché... Ou pour le moins, d'ouvrir bien grand cette porte. Mais le deuxième scandale c'est que cette main-d'œuvre n'est même pas qualifiée ni compétente pour nous soigner. On appelle ça un déni de qualification, un déni de diplôme. Voilà pourquoi le burn-out de nos confrères ne va pas s'arranger. Pourquoi faire six à dix années d'études, sacrifier sa jeunesse, prendre des responsabilités de chef d'entreprise et de soignants alors que n'importe qui est autorisé désormais à faire le même travail, soit partiellement soit temporairement moyennant une petite formation complémentaire... Ben voyons... C'est un scandale national historique. Vous aurez bien compris, que cette ordonnance et ce décret n'ont été pris que pour remplir les hôpitaux et les centres discount de soins dentaires par de la main-d'œuvre non qualifiée et bon marché...

Il suffit de voir les annonces professionnelles : ainsi, pour trois praticiens sur quatre à qui on offre du travail, la demande émane d'un centre de soins dentaire... Les centres de soins *discount* ont besoin de remplir leurs centres de professionnels et ils ont du mal à recruter parmi nos confrères... Importer de la main-d'œuvre étrangère, sous-qualifiée, était leur seule solution... Ces lois sont le résultat d'un monstrueux lobbying qui aboutira à une dentisterie *low cost*, aux profits financiers énormes. C'est une belle grugerie citoyenne, car nous payons tous les cotisations sociales pour cela... Et ce ne sont pas nos soins qui en sont les bénéficiaires mais ces groupes financiers.

La dernière casserole du gouvernement est le rapport de l'IGAS avec le refus de ne pas le divulguer. Ce rapport comporte une analyse et des conseils afin d'encadrer au mieux les centres *discount* mutualistes pour ne pas avoir de scandale sanitaire façon Dentexia. Mais le gouvernement refuse de divulguer, publier, ce rapport avant d'avoir pondu de nouvelles lois que nous ne pourrons plus discuter une fois ordonnées. Cela confirme la nature autoritaire des deux gouvernements successifs précédents (même idéologie), lesquels n'ont pas cessé de légiférer par 49.3, ordonnances ou décrets, ce qui est là aussi un déni de démocratie du peuple français. Mais le déni de démocratie semble être la nouvelle mode des pseudos démocraties modernes.

Chapitre 6 - épilogue

Suite et fin de « l'historique » état des lieux de la politique de santé en odontologie française depuis 30 ans

Et maintenant, que va-t-il se passer dans un proche avenir ? Grosse aggravation de la baisse de notre pouvoir d'achat.

L'énorme argument dont la CNSD, tous les syndicats, les politiciens et même les conseils de l'Ordre départementaux et autres, nous rebattent les oreilles depuis 30 ans, pour justifier le blocage de nos honoraires et l'augmentation de toutes nos charges. Cet unique argument massue est qu'on nous dit de fermer notre g... car chaque année nos revenus augmentent... La manipulation des chiffres est la spécialité de nos énarques politiciens.

Voyons donc de plus près. Incontestablement, en pourcentage, nos revenus progressent de 1 % (à 10 % près) chaque année. Calcul en valeur absolue, en dehors de notre contexte sociétal (c'est un mot à la mode, qui me convient ici à 100 %). Élargissons notre monde à celui de notre société. Que s'est-il passé depuis 30 ans (38) sur l'inflation, l'augmentation des prix et des taxes et sur le passage à l'euro ? Le SMIC a été multiplié par 7 (depuis l'année 1980). L'usure monétaire a considérablement augmenté, et détruit notre pouvoir d'achat : 1 franc = 1 € quasiment, l'inflation depuis 30 ans (38), a transposé le franc en euro... Donc 700 % (655 car 1 € = 6,55 francs) d'inflation... personne n'en parle car ce n'est pas politiquement correct de critiquer son pays. Mais c'est bien là une réalité sombre de notre vie sociale française. Globalement le SMIC s'y retrouve multiplié par 7 avec 700 % d'inflation en 30 ans (38), ça paraît normal... Et nous alors, croyez-vous que nos revenus aient augmenté de 700 % depuis 30 ans. Que nenni, bien évidemment.

L'argument massue de nous balancer à la figure que nos revenus augmentent chaque année est une grugerie énorme, car d'un point de vue relatif notre pouvoir d'achat a diminué d'une manière colossale eu égard au pouvoir d'achat de nos collègues dentistes d'il y a 30 ans. On nous a culpabilisés, on nous a traités de nantis, de bourgeois alors que notre pouvoir d'achat a été bien réduit depuis 30 ans. Notre revenu moyen actuellement est entre 3 et 5 fois la valeur du SMIC. Est-ce trop ? Notre génération de praticiens a payé le prix fort de la réduction des écarts de revenus en France.

Si vous trouvez que pour les six années d'études faites, les sacrifices consentis, le travail et les responsabilités subis, si vous trouvez que cela est trop, alors il faut signer le 0 à charge (si ce n'est déjà fait, à l'heure où j'écris rien n'est signé) et nos blocages d'honoraires... Car nous pouvons faire encore mieux, à savoir que nos revenus peuvent n'être qu'une à deux fois ceux du SMIC... Pourquoi pas ? Si personne ne bouge c'est ce qui arrivera. En tout cas, c'est ce que je ferais si j'étais politicien : à partir du moment où personne ne se plaint, c'est que tout va bien, alors pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?

Mais on est très loin du compte. Depuis 30 ans (38), la profession a perdu son pouvoir d'achat relatif, contrairement à tout ce qui a été dit précédemment par les officiels qui ont la parole et le pouvoir décisionnel, dans les médias et les instances politico-syndicales et qui refusent l'opposition de parole. Le 1 % d'augmentation de nos revenus annuel est loin de compenser toutes les augmentations du coût de la vie civile et de nos charges

professionnelles que nous avons subies depuis 30 ans. Et le pire reste à venir avec les retraites qui vont être pillées, et les autres probables augmentations interminables de la CSG qui nous engloutira tous.

Notre pouvoir d'achat depuis 30 années est en chute libre et le pire est à venir... Ça se voit comme le nez au milieu du visage. Et nos revenus ne sont que de 3 à 5 fois ceux du SMIC... Sans espoir d'aide sociale bien évidemment, encore que les aides sociales réduisent les écarts des revenus (c'est leur rôle) et donc nivellent les disparités... Ainsi, on ne peut pas dire que la profession ait depuis 30 ans consenti à ne pas jouer son rôle social puisqu'elle a accepté une baisse très importante de son pouvoir d'achat (grâce à ses syndicats) eu égard à celui qu'elle avait précédemment ces 30 années passées... Mais il y a une limite inférieure dans nos revenus qu'il est insupportable de nous imposer davantage, car nous imposer davantage de baisse de nos revenus implique une démotivation complète de continuer notre métier...

Licenciements, départs à la retraite anticipés, baisse considérable déjà effective de nos pensions de retraite c'est le sauve-qui-peut des chirurgiens-dentistes sur tous les fronts... Puisqu'ils sont attaqués de toutes parts. Il est fort probable qu'avec des conditions économiques difficiles, l'embauche des assistantes dentaires se fasse davantage avec parcimonie. Si le rapport du nombre de praticiens et d'assistantes dentaires en France était déjà bien inférieur à celui des pays voisins, et bien cela devrait encore s'aggraver.

Pour nos retraites, ces quatre dernières années passées ont été une véritable perte pour nous : une simulation des pensions à taux plein avec tous les trimestres (je vous engage tous à en faire de même pour comparer par vous-mêmes), m'a permis de constater 20 à 25 % de perte sur la rémunération de nos futures pensions en quatre ans ! Je préfère ne pas imaginer ce qu'il en restera le moment venu dans plusieurs années. Le système a de fortes chances d'exploser et il peut très bien nous arriver qu'on nous propose, ou qu'on nous impose même, une somme en guise de bouquet final plutôt qu'une pension mensuelle.

Inutile de vous dire que le bouquet final, s'il est mis en place, ne sera qu'un bouquet d'épines, les roses ayant été guillotiné depuis bien longtemps ! Ça aussi ça rentre en compte dans la perte de notre pouvoir d'achat au quotidien, car les cotisations que l'on paye durant notre exercice sont loin d'avoir baissé, bien au contraire, elles augmentent, sachant pourtant que nous allons toucher encore moins de pension. C'est un paradoxe qu'il faut vraiment soulever maintenant. Mais qui en parle, au fait ? Y a-t-il un militant dans la salle ? Les syndicats connaissent-ils la définition du mot militant ? La voici donc : « qui lutte activement pour défendre une cause, une idée »... Y a-t-il un seul militant digne de ce nom, dans nos syndicats ? Dans notre profession ? Le coup de grâce, c'est lorsque notre caisse de retraite sera engloutie dans le régime général, au profit de ce dernier, et là ce sera réellement une injustice colossale : il faut s'y préparer.

Ces injustices certaines, à venir, associées au désenchantement actuel des chirurgiens-dentistes pour leur mode d'exercice professionnel, aboutira très certainement à la prise de décision pour un départ anticipé, voire très anticipé en retraite... On se contentera alors de ce qu'on a en se disant « qu'il vaut mieux un reste qu'un tout mangé »... Mais, le boom des

départs en retraite anticipée aggravera de lui-même le problème du financement des retraites et d'un reste, il ne nous restera plus rien du tout.

On peut dire aussi, sans trop se tromper, que le projet (unique) de travailler dans un centre *low cost* ne sera pas très créateur de vocations pour des futurs étudiants en chirurgie dentaire, avec des études aussi longues. Sans trop se tromper, on peut penser que notre profession ne sera plus choisie par les jeunes et les vocations disparaîtront... Dans ma jeunesse, je ne crois pas que l'ambition de travailler toute ma vie dans un centre de soins et de traitement *low cost* aurait pu faire naître ma vocation pour exercer l'art dentaire.

En outre, les honoraires *low cost* dans des cabinets mutualistes *low-cost* ne vont-ils pas entraîner la mise sur le marché de praticiens *low cost* réalisant des soins *low cost* pour une dentisterie à l'identique ? Si c'est ce que l'on souhaite, alors, vive le zéro à charge pour tous. Et fini le contrat moral patient-praticien. Enfin terminée la dentisterie libérale. Nous soignerons nos clients. Vive la dentisterie fonctionnarisée... Les centres de soins et de traitement *low cost*, et les scandales à venir, que tous les patients devront subir dans leur chair.

Et surtout n'oublions pas, comme l'a écrit Christophe Hueber (dans La Lettre, numéro 15, de novembre 2016, page 42) : « Dans le scandale des centres low cost, d'une actualité brûlante, le refus de soigner certains patients (les enfants par exemple) a été érigé en principe »... Mais, après tout, c'est peut-être un bien d'avoir : des horaires fixes, zéro responsabilité à charge, zéro investissement à charge, des vacances payées, le chômage payé, les primes, mutuelles payées, prime d'ancienneté, prime de licenciement, congés : parentaux, maladies, décès de proches, enfants malades, tickets restaurant, etc. J'en passe... C'est très tentant... Finalement... C'est peut-être le bonheur ! Je peux comprendre ça. Il suffit de faire son choix. Zéro à charge, ça peut être bien, mais dans les deux sens...

Augmentation de la CSG

La CSG, pour le 0 à charge c'est déjà fait, puisque cette augmentation fait partie du financement du 0 à charge... Merci qui ? Toutefois, il faut s'attendre à d'autres augmentations de CSG, puisque c'est l'impôt fétiche de tous les gouvernements, depuis que Michel Rocard le créa, et pour cela il fut considéré comme un excellent ministre ! Ce n'est pas donné à tout le monde de créer un impôt qui ne se voit pas, et qui rapporte énormément, dans les caisses de l'État. Donc, n'oubliez pas que d'autres nouvelles CSG vont apparaître sur le marché des impôts et des charges. Les politiciens n'étant là que pour cela, le reste, c'est l'Europe de Maastricht qui s'en charge... On n'en voulait pourtant pas, après notre référendum démocratique, nié, contre toute volonté démocratique.

Mise en place de la TVA

Il n'y a aucune raison que cela n'advienne pas, aussi, car il est normal dans ce monde que les commerçants y soient assujettis. L'ubérisation faramineuse de notre profession nous y conduit tout droit, souvenez-vous-en ! On va beaucoup pleurer dans les prochaines années... Et on ne pourra pas dire, cette fois-ci, que nos revenus vont augmenter et encore moins

notre pouvoir d'achat... Il faudra escompter sur 10 à 20 % en moins d'un coup tout de même. C'est pas rien ça aussi ! Mais là, désormais, il sera bien trop tard pour nous, sauf révolution, ce n'est sans doute pas le genre de la maison. À voir...

En tout cas l'augmentation des charges et des taxes est une suite sans fin par les temps qui courent... Ça n'étonnera personne, encore faut-il en tenir compte dans les négociations, car une avancée tarifaire peut toujours être contrecarrée par une création d'impôts juste après... C'est tellement classique et tellement déjà vu qu'on ne peut y échapper à chaque fois que cela arrive. La fourberie des politiciens est sans limite elle aussi. Les croire sur parole et leur faire confiance est une faute professionnelle citoyenne. Le passé est là depuis toujours pour me donner raison. C'est pitoyable.

Prospective pour le court terme sur les lois et projets gouvernementaux en préparation

1- Le remboursement différencié des cotations d'ODF spécialisée et des actes ODF réalisés par des non spécialisés.

Le gouvernement va proposer une différenciation pour remboursement des actes réalisés soit par des spécialistes soit par des non-spécialistes en dentaire. Les ODF spécialistes y voient une reconnaissance de leur diplôme de spécialiste. Cela fait 30 ans que le diplôme de spécialiste existe, ne croyez-vous pas que si l'État avait voulu le reconnaître il l'aurait fait depuis longtemps ? D'autant plus que la consultation ODF de spécialiste est au même tarif que celle des généralistes et inférieure largement au tarif spécialiste médical... Croire que l'État veut reconnaître le diplôme d'ODF à sa juste valeur est la preuve que les dirigeants n'ont réalisé aucune réflexion sur la question. Et qu'ils ont écouté l'appel des sirènes politiciennes. Ce n'est pas parce que les médecins ont accepté d'avoir des généralistes « spécialistes » que nous devons les suivre car l'exercice de la médecine en France n'est plus un exemple d'humanité depuis longtemps...

Le problème de la reconnaissance d'un diplôme quel qu'il soit est actuellement obsolète. La seule reconnaissance qu'il peut y avoir du gouvernement serait de ne pas rembourser les actes réalisés par des non-spécialistes plutôt que de les rembourser en moindre importance. À quoi sert d'avoir des spécialistes si tout le monde peut faire le même travail ? C'est une grugerie de plus. En effet 80 % des patients se feront soigner chez les praticiens les moins chers : les actes étant moins remboursés chez les généralistes ils seront donc forcément moins chers que chez les spécialistes... Donc, les spécialistes se partageront 20 % des patients en ODF. Résultat : les spécialistes qui voudront survivre devront bien aussi baisser leurs tarifs... C'est tellement évident. Faire un remboursement différencié entre spécialiste et non spécialiste pour un même acte, c'est une manière de plus pour faire baisser les prix, mais ce n'est en aucune manière une reconnaissance du diplôme de spécialiste, en croyant cela on est à mille lieues de la psychologie de la politique de santé publique de nos gouvernants...

Je ne comprends pas que nos dirigeants en dentaire puissent être à ce point aveugles ou aveuglés en ayant des raisonnements aussi infantiles. Si l'on rapproche cela de l'importation

de praticiens UE ou hors UE à exercer en France, on comprend très vite qu'ils réaliseront des actes de spécialistes au tarif omnipratique, et cela pour 80 % de notre activité... Nos dirigeants spécialistes ODF pensent par fierté que c'est une reconnaissance du diplôme, alors que l'État est en train d'achever de nous écraser avec nos dix ans d'études... en détournant nos patients par l'argent (ça aussi cela ne va pas créer de vocations !).

2- Et cela va non seulement ne pas s'arranger, mais très largement s'aggraver et se propager à toutes les spécialités dentaires qui vont être créées prochainement. Ce n'est plus seulement un problème d'ODF.

En effet l'État a un projet de créer pour chaque discipline dentaire une spécialité dentaire. Et cela sera le même scénario avec des actes spécifiques un remboursement généraliste ou spécialiste. Ce n'est donc pas l'ODF qui est tirée vers le bas, mais toute la profession de chirurgien-dentiste avec ses actes et ses cotations au tarif omnipratique ou spécialiste. Si cela ne s'appelle pas la médecine à deux vitesses qu'est-ce que c'est ?

Pour le coup si l'on y regarde de plus près, il ne s'agit pas de médecine à deux vitesses mais bien d'une médecine à trois vitesses. Vitesse omnipraticiens. Vitesse omnipraticiens à activité spécialisée. Vitesse spécialiste. 1^{ère}, 2^e et 3^e classe... Comme la SNCF il y a 50 ans... Ah, vive le progrès... Quelle misère... Vivement la retraite... Place aux jeunes... Européens ou non....

Chapitre 7

Post épilogue analytique

Ce long historique n'est pas un article « politiquement correct », il n'est pas insultant pour autant... C'est un essai historique(ment) descriptif et analytique.

Chacun a été respecté à la juste valeur de ses actes passés, présents et à venir, et cela objectivement. Mais je comprends bien qu'il y ait des choses qui peuvent froisser : c'est le principe même de la critique, de l'exercice de la liberté d'expression militante pour notre profession (qui s'en plaindra ?). Et, pour le moins, l'essai d'une critique historique objective de nos problèmes actuels que j'ai voulu initialiser, faute d'en n'avoir jamais lu une... Incroyable ! Que les acteurs responsables des actes passés décrits dans ces lignes assument leur entière responsabilité avec loyauté... Ils auront au moins le mérite de pouvoir sortir en gardant la tête haute, à défaut de se remettre à militer pour notre cause.

Les organismes ci-dessus concernés détiennent aussi les pouvoirs d'information ou de désinformation liés à leurs propres organes de communication via de nombreuses presses... Ils auront donc le loisir de répondre « à qui mieux mieux » et d'avoir le dernier mot partout sur tous les thèmes que j'ai abordés, dans leurs propres revues, en nous rebattant sans doute les oreilles, enfin les vôtres, et vous ne saurez plus quoi penser, peut-être même

aurez-vous encore des doutes ! J'ai pourtant fait de mon mieux pour vous les enlever... Et cela sans avoir rien à vous vendre.

Cela dit, ils auront le dernier mot à n'en point douter. Mais avoir le dernier mot n'est absolument pas une condition suffisante pour avoir raison. Il faut savoir juger d'une manière raisonnée et avec raison, et non d'une manière obéissante ou politiquement correcte, ou encore se laisser bernier pas trop de " faire confiance ". Il faut savoir être honnête aussi et sincère, mais aussi savoir demander des comptes. Et pour un syndicat, il faut avoir une âme de militant pour défendre une profession et non pas une âme de sympathisant avec le pouvoir. Qu'ils puissent trouver dans ce long article les bases fondamentales qui les conduiront vers une meilleure négociation pour une vraie défense de notre profession envers les politiques.

Et je le répète encore, tout ce qui a été écrit ici peut-être justifié et prouvé devant une juridiction, il ne s'agit en aucune manière de diffamation gratuite ou calomnieuse. Il s'agit de l'expression claire d'une vérité exprimée clairement, avec des mots simples sans double sens, mais qui ne cachent pas la vérité. Ces mots parlent avec honnêteté, dans le souci unique de préserver notre profession et sa qualité dans sa pratique médicale et la confraternité professionnelle dans ce militantisme sincère.

Son destin, il faut que chacun le prenne en main, avec responsabilité. Mais cela demande un peu de travail pour chacun, un peu d'investissement personnel. Car il y aura beaucoup de combats à mener... Demandez-le donc aux CCDELI... Ainsi qu'au syndicat des étudiants, le seul vrai syndicat de notre profession, le seul qui ait su défendre cette profession qui nous est si chère alors qu'il ne la pratique pas encore ! Les étudiants ont été les seuls à s'être dévoués pour nous avec leurs trois mois de grève. Leur a-t-on simplement dit merci ? Merci les enfants. Merci les bébés docteur en chirurgie dentaire bien plus courageux, pugnaces, désintéressés et clairvoyants que leurs « pairs », avec leur armada de syndicats dévoués aux politiques... Ils ont fait preuve d'abnégation et de sacrifice pour nous, les praticiens en exercice. Ils sont bien plus adultes et responsables que nous, les praticiens en exercice. Dans les « bad » moments, je trouve cela pitoyable. Pour nous... des docteurs patentés.

À ce titre, on doit aussi remercier leurs professeurs d'universités pour avoir largement contribué à mettre de l'huile dans les engrenages des examens et des cours bien compromis par cette longue grève, l'année dernière... Sans eux, et leur soutien tacite, les étudiants auraient sans doute abandonné plus rapidement. Soyons tous des militants et des syndicalistes, en chacun de nous, puisque nous n'avons plus de syndicat défenseur de notre profession de Dr en chirurgie dentaire.

Chapitre 8

Post - scriptum

Merci mes amis, mes chers confrères, pour votre lecture profonde et votre écoute sincère et courageuse, car il faut être aussi courageux pour lire et chercher à comprendre des billets

d'humeur dissident aussi longs... au sein même de notre profession où l'opposition n'y est pas de mise... À moins que cette dissidence ne devienne l'attitude de l'ensemble de la profession, auquel cas on parlera de révolte. La révolte étant toujours liée à une réaction de lutte contre l'injustice du pouvoir syndicalo-politique que nous subissons depuis trop longtemps.

Il n'a jamais été question en ce qui me concerne de mentir volontairement ou pas, ou encore d'être méchant. Il est juste question pour moi d'essayer d'exprimer un cri, celui des silencieux qui n'ont jamais eu la parole ni le droit de parler ou d'écrire, enfin, et d'exprimer leurs opinions et leur analyse de la situation actuellement désastreuse de notre profession. Sauf à vouloir entrer dans la fonction médicale publique... ou assimilée. Tout cela sans haine, sans crainte aussi et j'espère sans reproche... Mais là c'est peut-être beaucoup demander...

Je remercie profondément les colonnes de *Dentoscope* pour avoir osé diffuser courageusement les publications de mes réflexions : celles d'un confrère honnête, sincère, à la mémoire longue et qui ne cherche que le bonheur de sa profession qu'il a tant aimé, passionnément... Car elle le mérite.

Addenda

1- Lettre du 20 avril aux CCDELI de Rennes, Îlle-et-Vilaine, initiateurs et créateurs du projet CCDELI... C'est pas rien, et malgré mon découragement, ils ont su me redonner l'espoir à venir pour mon métier, et grâce à cette motivation qu'ils m'ont redonnée, j'ai pu écrire ces textes... pour notre profession.

Signera ou ne signera pas n'est pas une décision de syndicat. Les syndicats vont signer au moins deux sur trois si ce n'est trois sur trois. Pour une situation aussi grave, il est étonnant que tous les praticiens n'aient pas été consultés par une forme de référendum... En tant que praticiens nous avons l'impression d'être sous le joug des syndicats, que nous sommes devenus impuissants à lutter contre des décisions syndicales contre-professionnelles. C'est bien clair, en se référant au vote des dentistes présents à l'assemblée générale CCDELI Rennes qui sont majoritairement contre la signature (du RAC) mais le syndicat va signer... Le réel problème est là.

Le problème n'est pas de démarrer une lutte dure contre le gouvernement, le problème c'est que nous devons aussi nous battre contre nos syndicats et contre le gouvernement, c'est cela qui est très difficile à vivre pour la profession et déprimant. Pourquoi ne pas faire un référendum avant la fin des négociations pour demander le soutien de la profession pour une certaine décision ? Les syndicats trouvent les propositions du gouvernement indécentes, ils ont raison, mais ils signeront, alors qu'ils arrêtent de nous mentir et de nous mener à l'abattoir en nous tenant la main. Si les syndicats ne veulent plus militer, qu'ils arrêtent alors de syndiquer, mais surtout qu'ils ne fassent plus semblant.

Personnellement, n'étant pas d'accord avec cette réforme, j'avancerai mon départ à la retraite et puis c'est tout, en signe de refus. Mais vous, les jeunes praticiens, qu'allez-vous faire de votre vie professionnelle et de votre vie tout court et de votre philosophie de

soignant ? Qu'allez-vous faire de tout cela lorsque vous travaillerez dans un centre *low cost* comme des robots ou bien que vous serez transformés en robots dans votre propre cabinet *low cost* ?

Extrait de mail envoyé aux CCDELI. Avant les signatures.

2- Les femmes et les enfants d'abord...

C'est ainsi qu'on aurait pu appeler cette suite de longs articles uniquement là pour être au chevet de notre profession moribonde. Sera-ce une défibrillation qui lui redonnera la vie ? À ce jour du 25 avril 2018, je viens d'apprendre (merci Nathalie), que le syndicat des femmes chirurgiens-dentistes vient de dire non à la signature du RAC O. C'est pas du courage ça ? Les femmes chirurgiens-dentistes, précédées par les enfants (nos étudiants en chirurgie dentaire), sont bien les seules à être les vrais militants de notre cause dentaire contractuelle...

Félicitations aux femmes et aux enfants.

Dr Michel Kharitonoff